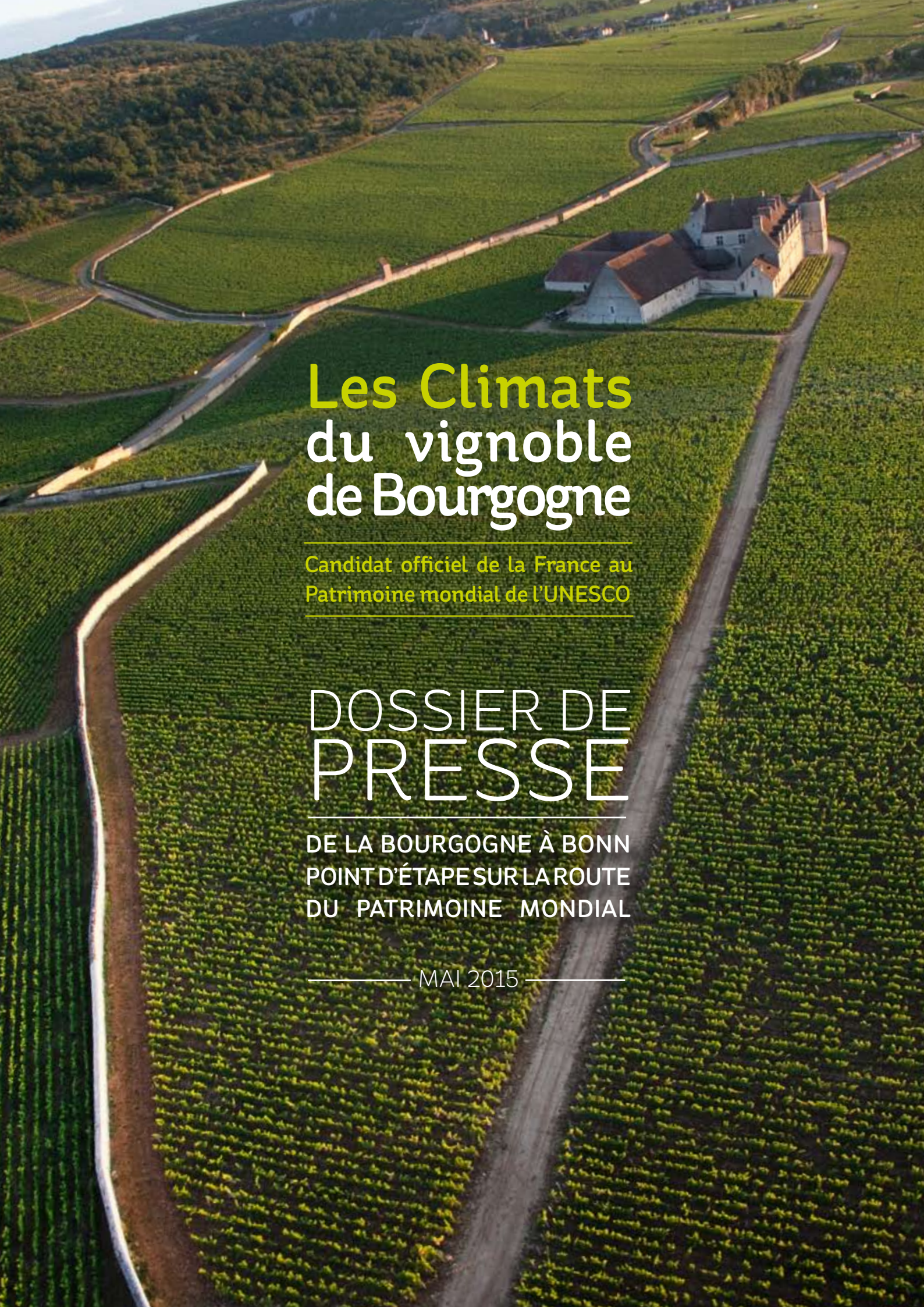


An aerial photograph of a vast, green vineyard in Burgundy, France. The rows of grapevines are neatly organized in a grid pattern. In the upper right, a large, historic stone building with multiple gables and a red-tiled roof stands out against the green landscape. A dirt road or path winds through the vineyard, and a forested hill is visible in the background under a clear sky.

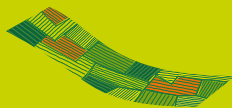
Les Climats du vignoble de Bourgogne

Candidat officiel de la France au
Patrimoine mondial de l'UNESCO

DOSSIER DE PRESSE

DE LA BOURGOGNE À BONN
POINT D'ÉTAPE SUR LA ROUTE
DU PATRIMOINE MONDIAL

— MAI 2015 —



Les Climats du vignoble de Bourgogne

Candidat officiel de la France au Patrimoine mondial de l'**UNESCO**

QU'EST-CE QU'UN « CLIMAT » EN BOURGOGNE ?

Les « Climats » bourguignons – le Montrachet, la Romanée-Conti, le Chambertin, les Cailles... il y en a 1 247 sur le périmètre – sont des parcelles de vignes, précisément délimitées et de superficie souvent réduite. Ils sont nés des conditions naturelles des sols, de leur exposition au soleil ou aux vents et du travail des hommes qui les a façonnés, révélés et hiérarchisés au cours d'une longue histoire qui remonte à l'époque gallo-romaine.

CONTACT PRESSE

Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Krystel LEPRESLE, Directrice
contact@climats-bourgogne.com | port. +33 (0)6 08 11 34 95

Delphine MARTINEZ, Communication-presse
communication@climats-bourgogne.com | Port. + 33 (0)6 31 42 13 50
12 Boulevard Bretonnière - 21200 BEAUNE - France
Tél. + 33 (0)3 80 20 10 40 / Fax + 33 (0)3 80 25 04 90



TWITTER



FACEBOOK

#ClimatsUNESCO

www.climats-bourgogne.com

Objectif 2015

UNESCO

Les Climats
du vignoble de Bourgogne



DOSSIER DE PRESSE

EDITO

p.4

POINT D'ETAPE

CANDIDATURE UNESCO : UNE INSCRIPTION POUR 2015 ?

p.5

Rendez-vous à Bonn en juillet, lors du Comité du patrimoine mondial
L'après Bonn ? Préserver et transmettre

p.5
p.7

LES FONDAMENTAUX DU DOSSIER LES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE, ARCHÉTYPE DES VIGNOBLES DE TERROIR

p.8

Une Valeur Universelle Exceptionnelle unique au monde
La construction progressive de la notion de Climats : 2000 ans d'histoire
Un modèle de viticulture de terroir
Un patrimoine bâti exceptionnel
Un conservatoire unique et vivant des savoir-faire et traditions
Comprendre le périmètre du site proposé à l'inscription

p.8
p.10
p.13
p.15
p.16
p.18

UNE MOBILISATION INEDITE UNE CANDIDATURE PORTEE PAR TOUT UN TERRITOIRE

p.20

Un projet fédérateur depuis ses débuts
Plus de 63 000 soutiens
Un « investissement de territoire »
Un modèle qui rayonne et dialogue avec le monde

p.20
p.21
p.23
p.25

EDITO

Une excellente nouvelle pour la Bourgogne

Il y a des sites et des monuments que la communauté des nations regarde comme les éléments les plus précieux de son patrimoine, si précieux que leur disparition ou leur simple altération représenterait une perte pour l'humanité. Il nous a paru évident que le territoire, que forment les Côte de Beaune et Côte de Nuits, les villes de Beaune et de Dijon, faisait naturellement partie de cette liste prestigieuse puisqu'il a, lui aussi une Valeur Universelle Exceptionnelle. Cette valeur, c'est l'idée de terroir dans son expression bourguignonne, le Climat. Un Climat c'est une parcelle de vignes connue souvent sous le même nom depuis des siècles et qui possède une identité propre, autant culturelle, à travers son histoire qui s'étend sur 2000 ans, que naturelle par ses sol, sous-sol, exposition et micro-climat.

Voilà ainsi 8 ans que nous portons ce grand projet qu'est la candidature des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial. Animée par la volonté de protéger et préserver ce territoire unique, notre conviction s'est vite révélée contagieuse. Elle a touché le cœur des habitants, des vignerons, des élus... et est désormais partagée par plus de 63 000 personnes.

Ces 8 années de travail ont démontré le caractère unique, exceptionnel et universel des Climats de Bourgogne. Elles ont également permis de préparer les conditions de leur préservation.

L'ICOMOS a rendu aujourd'hui un rapport qui reconnaît la Valeur Universelle Exceptionnelle du site, son authenticité, son intégrité et son caractère unique. Il reconnaît la légitimité de notre territoire à figurer sur la Liste du patrimoine mondial. L'avis de renvoi, qui, répétons-le, est un avis et non une décision, se fonde sur deux points mineurs concernant la protection d'éléments qui sont sans rapport avec ce qui fait la Valeur Universelle et Exceptionnelle du site.



C'est pourquoi, forts de ce rapport favorable, c'est à l'unanimité que les Ministères de la Culture et de l'Ecologie et l'Ambassadeur de France auprès de l'Unesco, ont décidé de maintenir leur objectif d'obtenir l'inscription des Climats au Patrimoine mondial dès juillet prochain à Bonn.

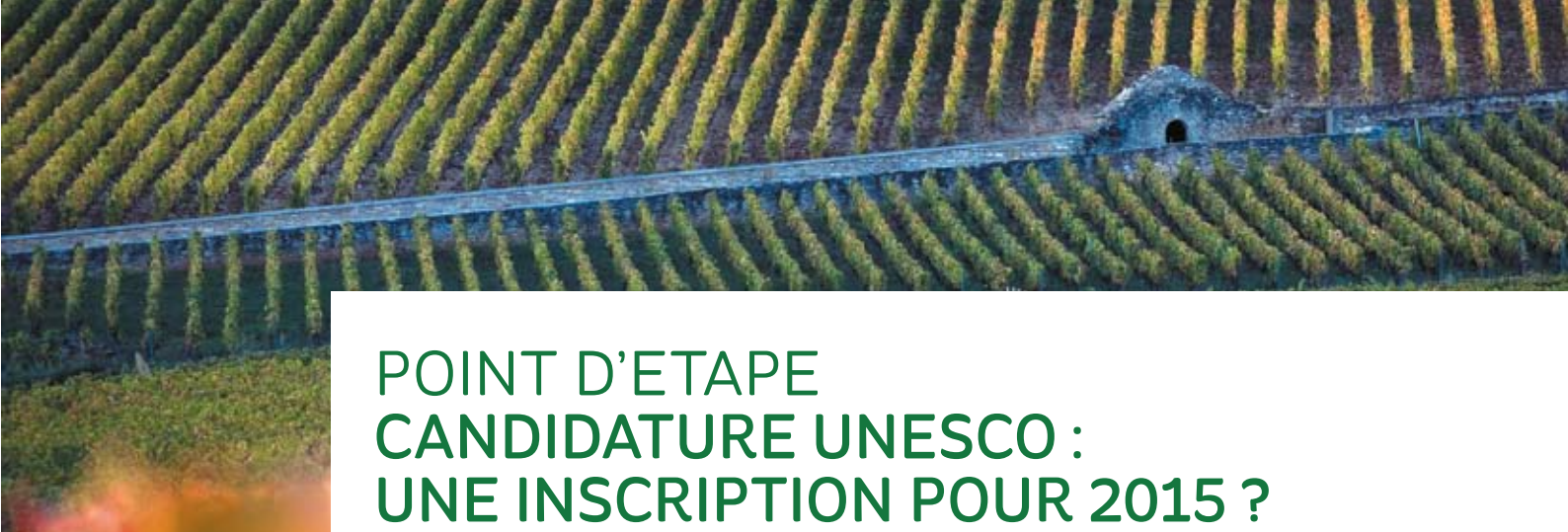
Inscrire le site culturel des Climats sur la Liste des trésors de l'Humanité est un projet fort et ambitieux. Nous avons fait le choix d'un périmètre étendu, qui reflète l'identité et la complexité des Climats de Bourgogne. Il est à la mesure d'un territoire reconnu d'exception, tant par les vins qu'il produit et qui sont révéérés dans le monde entier, que par la culture qui s'y est développée au fil des siècles. Il n'est pas surprenant que son ampleur suscite des questions.

Nous avons déjà accompli, en lien avec les services de l'État, les collectivités et le monde de la viticulture, un travail conséquent et reconnu sur la protection du site. Nous allons poursuivre ce travail pour obtenir l'inscription. Ce sera notamment le travail de notre Ambassadeur, Philippe Lalliot. Nous le soutenons avec toute l'énergie et la fierté qui nous anime depuis le début.

Nous remercions toutes celles et ceux qui depuis 8 ans lui ont permis de porter cette candidature jusqu'à la reconnaissance de sa VUE, et nous leur donnons rendez-vous du 3 au 5 juillet à Bonn.

Aubert de Villaine,
Président de l'Association

Guillaume d'Angerville,
Président Délégué de l'Association



POINT D'ETAPE CANDIDATURE UNESCO : UNE INSCRIPTION POUR 2015 ?

La 39^{ème} Session du Patrimoine mondial de l'UNESCO, se déroulera du 28 juin au 28 juillet 2015 en Allemagne, à Bonn, au Centre international de conférences de Bonn (WCCB), ancien siège du parlement fédéral allemand, le Bundestag.

Lors de cette session, le Comité du Patrimoine mondial examinera l'état de conservation de sites déjà inscrits sur la Liste et débattrà des demandes d'assistance internationale financées par le Fonds du Patrimoine mondial. Le **moment crucial** sera bien évidemment l'**examen des demandes d'inscription** de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial, **entre le 3 et le 5 juillet 2015**.

RENDEZ-VOUS À BONN EN JUILLET, LORS DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Parmi les 38 dossiers internationaux qui devraient être présentés, la France en proposera deux : « Les Climats du vignoble de Bourgogne », dans la catégorie des « sites culturels », et les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », dans la catégorie des « paysages culturels ».

Le dossier des Climats de Bourgogne devrait être examiné entre le 3 et 5 juillet 2015.

21 États parties seront présents et voteront : Algérie, Allemagne, Colombie, Croatie, Finlande, Inde, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Serbie, Turquie, Viet Nam.

Dans le cas de la Bourgogne, suite à l'avis de « renvoi » de la part de l'ICOMOS, les 21 États peuvent souverainement décider :

- soit de transformer l'avis de renvoi en une décision d'inscription ;
- soit de renvoyer le dossier pour mettre en œuvre les recommandations de l'ICOMOS. Il est ensuite réexaminé dans un délai de 3 ans maximum, devant le Comité du Patrimoine mondial.

COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN DES CANDIDATURES ?

Chaque demande d'inscription est habituellement examinée par ordre alphabétique des pays (ordre qui peut varier à tout moment). Chaque pays peut proposer 2 biens maximum. Pour chaque dossier, un représentant de l'ICOMOS ou de l'IUCN présente en 5 minutes environ un résumé du dossier ainsi que sa recommandation. La demande est alors soumise à la décision des membres du Comité. Des questions peuvent être posées. Seul l'Ambassadeur de la France auprès de l'UNESCO, Philippe Lalliot, est habilité à répondre.

RETOUR SUR LE PROCESSUS D'EXPERTISE INTERNATIONALE

JANVIER 2014

Sélection par la France du dossier des Climats pour être présenté devant l'UNESCO

A NOTER QU'EN JANVIER 2012, le dossier des Climats avait déjà été retenu par l'Etat français, aux côtés de celui de la Grotte Chauvet. Au printemps, les 2 dossiers avaient fait l'objet de compléments d'information, reportant la sélection définitive en 2013. Entre temps, en mars 2012, une recommandation de l'UNESCO demandait aux Etats de retenir désormais un seul dossier dans la catégorie « patrimoine culturel » par an ; le second dossier pouvant être un « patrimoine naturel » ou « mixte ». Les dossiers « Climats de Bourgogne » et « Grotte Chauvet » ne pouvaient plus être présentés concomitamment. Il a été demandé à notre dossier de patienter un an.

AUTOMNE 2014 > PRINTEMPS 2015

Evaluation par les experts de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et sites). Pendant qu'un panel d'experts internationaux examinait le dossier de candidature en « chambre » un expert de terrain se rendait en Bourgogne (septembre 2014). Deux séries de questions nous ont également été adressées en octobre et décembre 2014. L'ensemble de ces rapports a permis la constitution d'une recommandation finale de la part d'ICOMOS.

MAI 2015

Remise de l'avis des experts internationaux à l'Etat français.

DU 28 JUIN AU 8 JUILLET 2015

Présentation du dossier des Climats lors de la 39^{ème} Session du Comité du Patrimoine mondial, à Bonn en Allemagne, pour une proposition d'inscription.

LES 4 DÉCISIONS DE VOTE POSSIBLES DES 21 MEMBRES DU COMITÉ :

- **L'inscription du bien** : Le Comité reconnaît la VUE du bien et estime que toutes les conditions, notamment de gestion, sont remplies.
- **Le renvoi** : Le Comité reconnaît la VUE du bien mais demande des compléments d'information. Le dossier est réexaminé dans un délai de 3 ans devant le Comité du Patrimoine mondial.
- **Le différé** : Le Comité reconnaît la VUE du bien mais demande de revoir le positionnement du dossier. Le dossier doit être refondu et doit repasser par une phase d'expertise internationale. Aucune garantie de délai de représentation devant le Comité n'est précisé.
- **La non-inscription du bien** : le Comité estime que le Bien proposé ne dispose pas d'une VUE et qu'il ne peut donc pas être inscrit sur la Liste.



DE BEAUNE À BONN : LES BOURGUIGNONS SUIVRONT LES DÉLIBÉRATIONS EN DIRECT

Dans chaque ville, les Bourguignons suivront la retransmission en ligne sur www.39whcbonn2015.de/media/live-webcast. Une retransmission publique, en direct, sera proposée au Palais des états et des ducs de Bourgogne à Dijon, les 4 et 5 juillet.

... et depuis Bonn en Allemagne !

Une trentaine de fervents soutiens se rendront à Bonn en Allemagne ! En tête de file, les bénévoles de l'association, les techniciens qui travaillent sur le dossier, les membres de l'association.

PRESSE : ASSISTER AUX SESSIONS !

La session sera retransmise en direct sur www.39whcbonn2015.de/media/live-webcast et sur le site internet du Centre du patrimoine mondial. L'accréditation des journalistes qui souhaitent couvrir la 39^{ème} session du Comité du patrimoine mondial est obligatoire. Les inscription se font en ligne à cette adresse : www.39whcbonn2015.de/registration

L'APRÈS BONN ?

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES CLIMATS AVANT TOUT

Protéger, valoriser et transmettre ont été les objectifs fondateurs de la candidature. Grâce aux efforts coordonnés des services de l'État, des collectivités territoriales, des vignerons et de l'association, la zone centrale d'inscription sera à l'horizon 2018 protégée à 90 % par des outils adaptés.

L'association poursuivra ces projets, en matière d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, d'architecture, de médiation et de tourisme, avec le souci de maintenir un équilibre constant entre préservation et développement.

BÉNÉFICIER DES EFFETS POSITIFS, TOUT EN RESPECTANT L'AUTHENTICITÉ DU SITE

En règle générale, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial entraîne de nombreuses retombées positives dont une hausse de la fréquentation touristique (de 15 à 20%). Afin de gérer le site dans une logique de développement durable, une étude sur les flux a été conduite sur le territoire des Climats. Pour inviter à la découverte et à la compréhension des Climats et de leur histoire, des centres de médiation verront le jour d'ici 2017 : la Cité de la Gastronomie à Dijon et la Cité des Vins de Bourgogne à Beaune. En parallèle, des parcours thématiques et historiques sont en création.

CE QUE PEUT CHANGER L'UNESCO... OU NON !

L'inscription au Patrimoine mondial ne va pas figer ou « muséifier » le territoire qui est, rappelons-le, un site toujours en exploitation. L'UNESCO n'imposera pas des contraintes supplémentaires par rapport à la législation existante. En revanche, l'inscription au patrimoine mondial introduit une prise de responsabilité de tous les acteurs concernés et prévoit la mise en place d'un plan de gestion qui se traduit dans les réglementations communales ou intercommunales.



Salle des
Pôvres,
Hospices
civils de
Beaune



LES FONDAMENTAUX DU DOSSIER LES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE, ARCHÉTYPE DES VIGNOBLES DE TERROIR

UNE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE UNIQUE AU MONDE

UNE PROPOSITION D'INSCRIPTION DANS LA CATÉGORIE DES « BIENS CULTURELS »

Les Climats du vignoble de Bourgogne sont candidats dans la catégorie du Patrimoine culturel en tant que « site » entendu comme « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature [...] qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

[Article 1, paragraphe 3 de la convention du Patrimoine mondial]

CRITÈRE (III) : Un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle vivante.

Le géo-système des « Climats » du vignoble de Bourgogne qui associe le parcellaire des Climats, les villages de la Côte et les villes de Dijon et de Beaune, est un exemple remarquable de site viticole historique dont l'authenticité n'a jamais été remise en cause au fil des siècles et dont l'activité est aujourd'hui plus vivante que jamais. La vitalité de cette activité repose encore actuellement sur la transmission par les générations successives de pratiques expérimentées et l'accumulation depuis au moins dix siècles, de référentiels sur les savoir-faire viti-vinicoles. La hiérarchisation des lieux et des vins, s'est réalisée sous l'impulsion des pôles urbains de Dijon et Beaune qui s'affirment aujourd'hui encore comme des centres vitaux de la connaissance, de la formation scientifique et technique, du commerce et du négoce, et de la représentation institutionnelle.

Elle s'est, de plus, accompagnée de la mise en place progressive d'un corpus réglementaire dont l'aboutissement correspond à la création en France, dans la première moitié du XX^e siècle, des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

CRITÈRE (V) : Un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement.

Les Climats du vignoble de Bourgogne reflètent la construction historique d'un territoire viticole, dont le parcellaire est précisément délimité, qui exprime le fait culturel unique par lequel une communauté humaine a choisi la référence au lieu (un Climat) et au temps (le millésime) comme marqueur de la qualité et de la diversité d'un produit hautement reconnu, issu de l'œuvre conjuguée du potentiel naturel et du travail des hommes. Ils sont en cela représenta-

tifs de l'interaction de l'Homme avec son environnement naturel particulier, la Côte viticole de Bourgogne, sous l'impulsion continue des pôles urbains de Dijon et de Beaune.

La reconnaissance et l'établissement progressif des Climats ont été matérialisés sous des formes diverses par des limites séparatives toujours en place (clos, haies, meurgers) ou des chemins pérennisés qui fixent encore de nos jours les données du sol qui sont spécifiques à chacun des Climats. Le patrimoine bâti des villes de Dijon et de Beaune représente le témoignage tangible de cette construction culturelle. Il est constitué d'édifices d'affirmation des pouvoirs et des institutions qui ont régi le territoire viticole, intimement liés aux lieux de production et de vie de ses acteurs. Depuis deux mille ans, la persévérance des hommes alliée au caractère unique des conditions naturelles ont fait de ce site le creuset exemplaire des vignobles de terroirs.

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE), PIERRE ANGULAIRE DE TOUTE CANDIDATURE UNESCO

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site candidat doit justifier d'une « Valeur Universelle Exceptionnelle », c'est-à-dire d'une importance culturelle telle, qu'elle dépasse nos frontières, traverse les générations et mérite d'être reconnue à l'échelle mondiale.



Hospices
civils de
Beaune

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE

Le vignoble de Bourgogne s'est construit sur 2000 ans, à travers la recherche de l'expression de l'identité du lieu. Cette recherche trouve son expression la plus aboutie le long de la Côte viticole qui sépare, sur à peine 60 km, Dijon de Santenay. Près de 1 247 Climats sont accolés les uns aux autres, telles les pièces d'un grand puzzle. Chacun possède son histoire, son goût, sa place dans la hiérarchie des vins, tels que les a lentement construits le génie humain allié à un milieu naturel exceptionnel.

L'entêtement des hommes, encouragé par les pouvoirs civils et religieux, et toujours tourné vers la recherche de l'excellence, a fondé une économie dont le succès ne s'est jamais démenti. Celle-ci a modelé

les paysages, bâti cabottes, caves, églises, villages, villes et monuments, faisant de ce territoire un site culturel unique, où la viticulture de terroir trouve son expression la plus accomplie au monde.

Les caractéristiques propres à chaque Climat ont été reconnues et consacrées au fil des siècles par l'usage. Elles se sont peu à peu ordonnées selon une hiérarchie fixée à partir de 1936 par les AOC.

La construction des Climats est représentative et exemplaire de l'inscription dans le sol de l'histoire des hommes, créatrice d'identité et de diversité.

Les Climats du vignoble de Bourgogne constituent un conservatoire unique et vivant de savoir-faire et de traditions.

Exceptionnels et fragiles, les Climats nécessitent une attention permanente. Une inscription au Patrimoine mondial représenterait une reconnaissance de leur caractère unique et s'inscrirait dans la poursuite de leur trajectoire historique d'excellence



Archives
municipales
de Dijon

LA V.U.E. DES CLIMATS EN 3 POINTS

- Un site culturel unique façonné par l'homme depuis 20 siècles
- Un modèle de viticulture de terroir qui rayonne dans le monde entier
- Un patrimoine bâti exceptionnel lié à la culture de la vigne



Enluminure,
manuscrit de
l'abbaye de
Cîteaux

LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DU SITE DES CLIMATS : 2000 ANS D'HISTOIRE

La construction du parcellaire unique que l'on souhaite inscrire aujourd'hui au patrimoine mondial est le fruit du travail continu des hommes. Au fil des siècles, les institutions religieuses et politiques, puis les vigneron et négociants ont constitué l'identité des Climats et de leurs crus, jusqu'à les graver dans le marbre des Appellations d'Origines Contrôlées (AOC) en 1936.

UN « ENTÊTEMENT DE CIVILISATION »

La vigne est cultivée en Bourgogne depuis au moins 2000 ans, comme en atteste la découverte récente des traces d'une vigne gallo-romaine, datant du 1^{er} siècle, à Gevrey-Chambertin.

La pérennité des Climats est intimement liée au rayonnement européen des abbayes bourguignonnes de Cluny (fondée en 910) et de Cîteaux (fondée en 1098), qui jouèrent un rôle fondamental dans la connaissance, l'exploitation et la gestion des terres viticoles. À leur suite, les puissants ducs Valois de Bourgogne, établis à Dijon et dont la domination s'étendait jusqu'aux Pays-Bas, ont offert au vignoble un rayonnement économique et culturel dans une grande partie de l'Europe.

Protégée et promue au cours des siècles par les ordres religieux, le pouvoir ducal, la bourgeoisie, les négociants et les vignerons indépendants, l'identité des Climats et de leurs crus a été gravée dans le marbre des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) en 1936.

UNE INTERACTION HISTORIQUE ENTRE LES VILLES ET LE VIGNOBLE

Si le géo-système des Climats est indissociable de son vignoble, il n'aurait pas eu la même trajectoire sans l'influence et le pouvoir incarné par les villes de Dijon et Beaune. La première pour l'impulsion politique et culturelle qu'elle a incarnée dès le Ve siècle. La seconde pour sa personnalité viticole comme lieu de production, de vinification et de commercialisation des vins.

Tous ces acteurs ont contribué à la construction exemplaire de ce territoire unique.

2000 ANS D'HISTOIRE

La Côte viticole trouve son origine dans une faille géologique apparue il y a plus de 30 millions d'années. Cette cassure a fait remonter vers la surface des couches de terrains calcaires et argileux anciens (vers -160 millions d'années), créant le relief si particulier de la Côte en une mosaïque de sols diversifiés.



Mosaïque
d'Eumène, 1er
texte décrivant
le vignoble
bourguignon
(312)

LA VITICULTURE MÉDIÉVALE : PREMIÈRES DÉLIMITATIONS DE PAR- CELLES DE VIGNES (VI^E SIÈCLE-XIV^E SIÈCLE)

Sous l'impulsion des moines (bénédictins et cisterciens principalement), les premiers Clos apparaissent, les techniques de culture et de vinification progressent et la vigne s'étend sur de nouvelles terres, favorisée par la création de vastes domaines.

D'abord utilisé dans un cadre liturgique, le vin devient progressivement un objet de commerce et de pouvoir. Dijon et Beaune en sont des places importantes.

C'est au Duc Valois de Bourgogne Philippe le Hardi que l'on doit les premières règles garantissant la qualité des vins. On recherche des lieux de qualité : les « bonnes costes » contre les « chétifs lieux ».

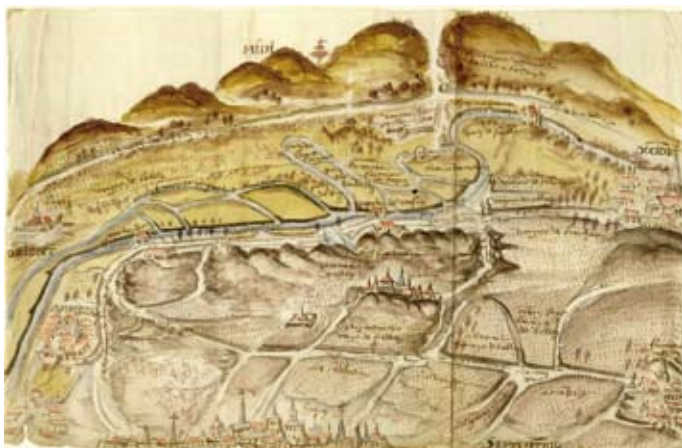
LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ ET L'ÉLOGE DE LA DIFFÉRENCE (XIV^E SIÈCLE-XVII^E SIÈCLE)

À la fin du Moyen-âge, la hiérarchie des crus se définit par rapport aux « vins de Beaune » et aux « vins de Dijon ». Ce n'est qu'à la toute fin du Moyen-âge que les vins commencent à être dénommés par le nom des lieux-dits d'origine clairement délimités.

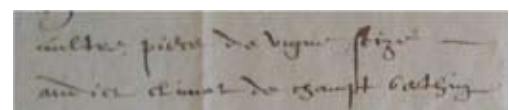
La première mention du mot « Climats » apparaît dans les textes en 1584. Elle se généralise au XVII^e siècle. Les premières représentations des Climats apparaissent à cette même époque, notamment dans des documents juridiques comme les Tibériades de Dijon (1550)..



Philippe le Har-
di, duc Valois
de Bourgogne
(1342-1404)



Petite
Tibériade
de Dijon
(1550)



L'ÉMERGENCE ET LA DIFFÉRENCIATION DES CLIMATS AVEC LA MODERNITÉ (XVI^E SIÈCLE-XIX^E SIÈCLE)

A la fin du XVII^e et, surtout, au XVIII^e siècle, la notion de cru s'impose, d'abord à l'échelle de la paroisse (on parle des Climats de « Volnay », de « Beaune », de « Gevrey », etc.), puis à l'échelle des lieux-dits (Chambertin et Clos de Bèze en 1676, puis Montrachet et Romanée).

Des cuvées séparées et hiérarchisées, reflets de l'expression d'un lieu, font ainsi leur apparition.

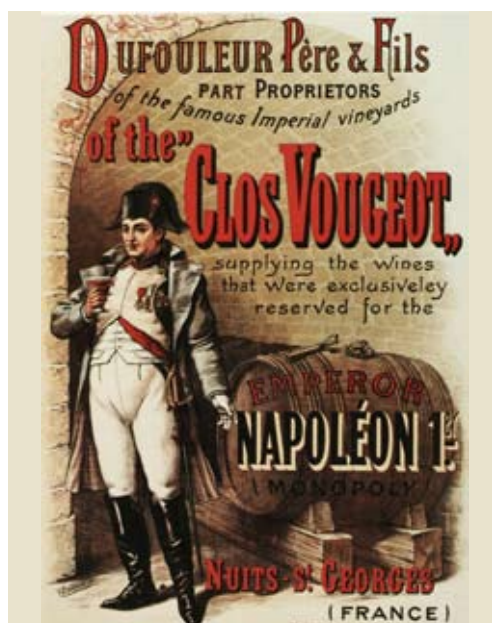
Le marché des vins évolue aussi grâce à la libéralisation de l'économie. En lieu et place des vins de Dijon et Beaune, des vins de « Climats » se multiplient, reconnus et identifiés, comme Chambertin, Clos de Bèze, Corton... etc. et qui se vendent de plus en plus cher.

La Révolution Française, en confisquant les vignobles à la noblesse et au clergé, achève la redistribution des terres entamée quelques années avant. De riches commerçants, négociants et viticulteurs indépendants font leur entrée. Cela n'affecte pas le découpage du parcellaire et contribue conjointement à améliorer la qualité des vins.

Au début du XIX^e siècle, des études scientifiques sur les vins de Bourgogne voient le jour. Il en résulte une bonne connais-

sance des crus et un début de hiérarchisation des meilleurs terroirs. Les premières classifications écrites des Climats apparaissent (classification Morelot en 1831, puis Lavalley en 1855).

Lors de l'Exposition universelle de Londres (1862), une carte viticole représentant pour la première fois le classement des Climats en « 3 cuvées » (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} cuvées) est éditée.



LES CLIMATS VITICOLES DE BOURGOGNE AU XX^E SIÈCLE : LA RECONSTRUCTION D'UN MODÈLE DE RÉFÉRENCE EXEMPLAIRE

Après la crise phylloxérique (dès 1885) et la désorganisation qu'elle entraîne, les viticulteurs s'organisent pour garantir l'origine de production des vins. Cette mobilisation aboutit à la création des appellations d'origine contrôlée par les décrets de 1936.





La Côte Bourguignonne est le seul vignoble au monde à avoir constamment privilégié, au fil des siècles, l'identité de ses Climats. Il n'y a de Climats qu'en Bourgogne !

UN MODÈLE DE VITICULTURE DE TERROIR, RÉVÉLÉ PAR UN PARCELLAIRE EXCEPTIONNEL

Nulle part au monde la volonté de relier le vin au lieu qui l'a produit, de l'identifier par son origine, n'a été poussée aussi loin qu'en Bourgogne. Au fil des siècles, les vignerons ont cherché à révéler et à identifier le potentiel des terroirs de la Côte. Cela explique comment, à quelques mètres de distance, la même appellation ne produit pas le même vin, même si elle est produite à partir d'un seul cépage (Pinot Noir pour les vins rouges, Chardonnay pour les vins Blancs). Cette grande diversité de crus a donné naissance à une parcellaire minutieux.

Chacun des 1 247 Climats possède ainsi sa propre histoire, son goût, sa place dans la hiérarchie des appellations.

Les Climats représentent une exception dans l'ensemble des vignobles du monde et constituent le modèle de la viticulture de terroir, reproduit dans d'autres pays (Nouvelle-Zélande -Central Otago), Etats-Unis -Oregon).



Carte des Climats
de Vougeot et
Vosne-Romanée,
1948

« Afin de définir l'identité de la viticulture de Central Otago, et l'inscrire dans sa longévité, il a fallu, et cela restera essentiel, continuer à s'inspirer du modèle de viticulture de terroir de la Bourgogne et de ses climats. »

NICK MILLS, président de Central Otagowine-growers association (inc.)



UNE MOSAÏQUE DE 1247 PARCELLES

Composé de 1247 Climats, le vignoble s'étend sur plus de 8 000 hectares. La superficie de chaque parcelle varie en moyenne de 1 à 20 hectares avec, pour le Clos de Vougeot, une exception avoisinant les 50 hectares. L'emprise de la vigne sur le territoire varie sensiblement d'un village à l'autre : parfois très concentré au nord du village (comme à Corgoloin, Comblanchien, Vougeot ou Ladoix-Serrigny), il vient, la plupart du temps, encadrer l'espace urbanisé du village.

UNE SINGULARITÉ DES LIEUX : À CHAQUE CLIMAT SON NOM !

Véritables marqueurs culturels, les noms de Climats remontent pour nombre d'entre eux au Moyen-Âge. Ils racontent l'histoire liée à chaque parcelle, évoquant l'origine, l'histoire, le relief environnant, la nature du sol, l'exposition et la configuration des parcelles, mais aussi les défrichements, la végétation, les traces d'habitat ancien, etc.

Ainsi, le nom « Romanée » évoque la proximité d'une ancienne voie romaine : « Perrières » fait référence à d'anciennes carrières et traduit un sol pierreux : « Montrachet », autrement dit « mont chauve », rappelle l'absence de végétation en sommet de colline...





Chateau du Clos de Vougeot

Cellier de Clairvaux (Dijon)

UN PATRIMOINE BÂTI EXCEPTIONNEL

Dans cet ensemble culturel engendré par les Climats, l'alchimie entre vigne et patrimoine bâti a modelé paysages, villes et villages. Ici, la pierre, présente dans le sous-sol, est le fondement des constructions qui délimitent et protègent les parcelles (meurgers, clos, murets), permettant la lecture dans le paysage de cette fabuleuse mosaïque de vignes.

Elle permet aussi d'édifier les bâtiments d'exploitation viticole (maisons vigneronnes, caves, celliers) et monuments historiques, comme les Hospices de Beaune ou le Palais des Etats de Bourgogne à Dijon... Ces éléments sont les marqueurs inscrits dans le sol et le paysage, de l'histoire des hommes et de leur savoir-faire, dans une diversité voulue, maintenue et perpétuée.



LES CLOS

Entouré de murs de pierres, l'origine des Clos (ou « cloux ») remonte au Moyen-Âge. Destinés à protéger les vignes ils se développent notamment sous l'impulsion des abbayes cisterciennes (Xe siècle) et clunisiennes (XIe siècle).

LES MURETS

Véritable ossature caractérisant et soulignant le relief du coteau, leur présence est essentielle pour lutter contre l'érosion des sols.



LES CABOTTES

Construites au sein du vignoble, ces cabanes sont constituées d'un empilement de pierres sèches ramassées sur place. Elles servent de réserve d'outils ou d'abri au vigneron contre les intempéries.

LES MEURGERS

Tas de pierres extraites des parcelles, les meurgers permettent de réduire l'impact du ruissellement des eaux et de lutter contre l'érosion.



La Saint-Vincent
Tournante

UN CONSERVATOIRE UNIQUE ET VIVANT DES SAVOIR-FAIRE ET TRADITIONS

Si l'empreinte des Climats est inscrite dans les paysages et l'architecture de la Côte, elle imprègne aussi la vie des hommes. Les pratiques viticoles restent aujourd'hui marquées par les savoir-faire ancestraux, même si le modernisme s'adapte aussi à ce terroir exceptionnel.

Parallèlement, les traditions festives ou culturelles, héritées des siècles passés rythment naturellement la vie du territoire.

LA VENTE AUX ENCHÈRES DES VINS DES HOSPICES DE BEAUNE

Organisée le troisième dimanche de novembre, cette traditionnelle vente des Hospices de Beaune est née en 1859. Propriétaire de près de 60 hectares de vignes, l'établissement de charité vend depuis plus de 150 ans ses vins pour collecter des fonds au profit de ses œuvres. Devenue publique à la fin du XIX^e siècle, la vente des vins des Hospices de Beaune constitue aujourd'hui la plus ancienne et la plus célèbre vente vinicole de charité au monde. Elle attire le monde entier.



Vente aux
enchères des
vins, dans la cour
des Hospices de
Beaune



La Confrérie
des Chevaliers
du Tastevin

LA CONFRÉRIE DES CHEVALIERS DU TASTEVIN

Fondée par un groupe de vignerons mené par Georges Faiveley et Camille Rodier, la confrérie voit le jour en 1934 à Nuits-Saint-Georges. Elle se donne pour mission de valoriser les produits de la Bourgogne, notamment les grands vins, la cuisine régionale, les coutumes et traditions du folklore bourguignon.

Après la Seconde Guerre mondiale, elle acquiert le Château du Clos de Vougeot. Ce haut-lieu cistercien devient alors son Chef d'Ordre et accueille les célèbres «chapîtres».

Comptant 12 000 chevaliers dans le monde, la confrérie est une actrice incontournable des grands événements régionaux, et l'initiatrice de la Saint-Vincent Tournante.



Saint-Vincent
tournante

LA SAINT-VINCENT TOURNANTE

Créée en 1938, la Saint-Vincent Tournante est une fête des vignerons et des sociétés de secours mutuel de Bourgogne, célébrant leur saint patron et le début d'une nouvelle année viticole. Elle se déroule chaque année dans un village différent de la Côte viticole (fin janvier).

LA PAULÉE DE MEURSAULT

La paulée célèbre traditionnellement la fin des vendanges lors d'un banquet offert par le propriétaire à ses ouvriers viticoles.

Sur l'initiative de deux grands propriétaires de Meursault, Jules Lafon et Jacques Prieur, et sous la tutelle du syndicat d'initiative de la ville, une première paulée «rénovée» fut organisée en 1923... et instaurée le lundi suivant la vente des hospices de Beaune.

La gastronomie bourguignonne et le vin sont, là aussi, à l'honneur. Selon la coutume, chaque convive apporte une ou plusieurs bouteilles de son meilleur vin pour la partager avec ses voisins de table. La Paulée de Meursault réunit aujourd'hui les vignerons et leurs meilleurs clients venus du monde entier. Elle se décline désormais dans de nombreux pays (Canada, USA...)



La Station
œnologique de
Bourgogne à
Beaune

UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE TOUJOURS VIVE

La Bourgogne abrite une recherche scientifique et technique de pointe, qui vient servir et enrichir la connaissance des Climats et de la viticulture bourguignonne.

Au lendemain de la crise phylloxérique, des instituts et stations œnologiques voient le jour à Beaune et à Dijon dans le but de prévenir d'autres pandémies et d'aborder plus scientifiquement la culture de la vigne.

C'est à cette époque, en 1884, que sera créé le premier lycée viticole à Beaune (toujours en activité) avec ses 19 hectares de vignes pédagogiques.

Aujourd'hui, parmi les établissements phares de la recherche, on compte la Chaire UNESCO «Culture et Traditions du Vin», l'Institut universitaire de la Vigne et du Vin Jules-Guyot (centre d'expérimentation viticole et œnologique) et le récent Pôle Bourgogne Vigne et Vin, implanté au sein de l'Université de Bourgogne.

COMPRENDRE LE PÉRIMÈTRE DU SITE PROPOSÉ À L'INSCRIPTION

Toute candidature au Patrimoine mondial exige la définition et la délimitation d'un périmètre du bien proposé pour inscription, déterminé en lien avec le comité scientifique et les Ministère de la Culture et de l'Environnement. Un exercice qui impose un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, garants de la VUE. Ainsi, la zone centrale intègre les principaux attributs et lieux caractéristiques du site. La zone tampon constitue pour sa part un écrin de protection paysagère.

Plusieurs éléments fondamentaux structurent et caractérisent le site des Climats de Bourgogne. Ils sont, aujourd'hui encore, les traces tangibles de cette construction historique. Nous pouvons les citer selon trois grands thèmes :

- les éléments liés à la production viticole
- les éléments liés à la commercialisation des vins
- les éléments symbolisant l'impulsion politique, culturelle et économique

Retrouvez ici quelques éléments emblématiques, cités en exemple.

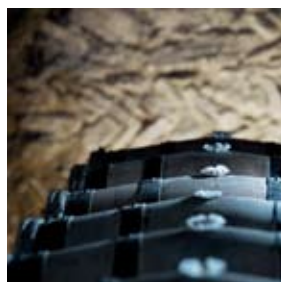
LES ÉLÉMENTS PRODUCTIFS



Parcelles et meurger



Vinification par parcelle



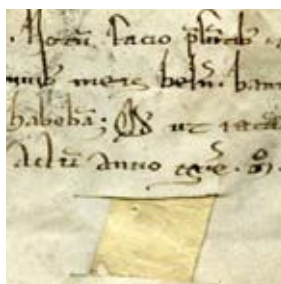
Caves



Pressoirs
(Ici celui du Clos de Vougeot)



Villages
(ici, Pernand-Vergelesse)



1^{er} ban de vendange (Beaune)



Murets, cabottes, meurgers et
portes (ici le Climat
Chevalier-Montrachet)



Celliers
(ici celui de Clairvaux à Dijon)

LA COMMERCIALISATION DU VIN



Ville de Beaune



Maisons de négoce



Cuverie Bouchard Père et Fils
(Beaune)

L'IMPULSION POLITIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE



Palais des Ducs et des États de Bourgogne (Dijon)



Archives Municipales (Dijon)



Collection de Bibliothèque municipale de Dijon : Tibériade



Ancien hôtel des Ducs de Bourgogne (Beaune)



Ancienne abbatale Sainte Bénigne (Dijon)



Hospices civils de Beaune



Château du Clos de Vougeot



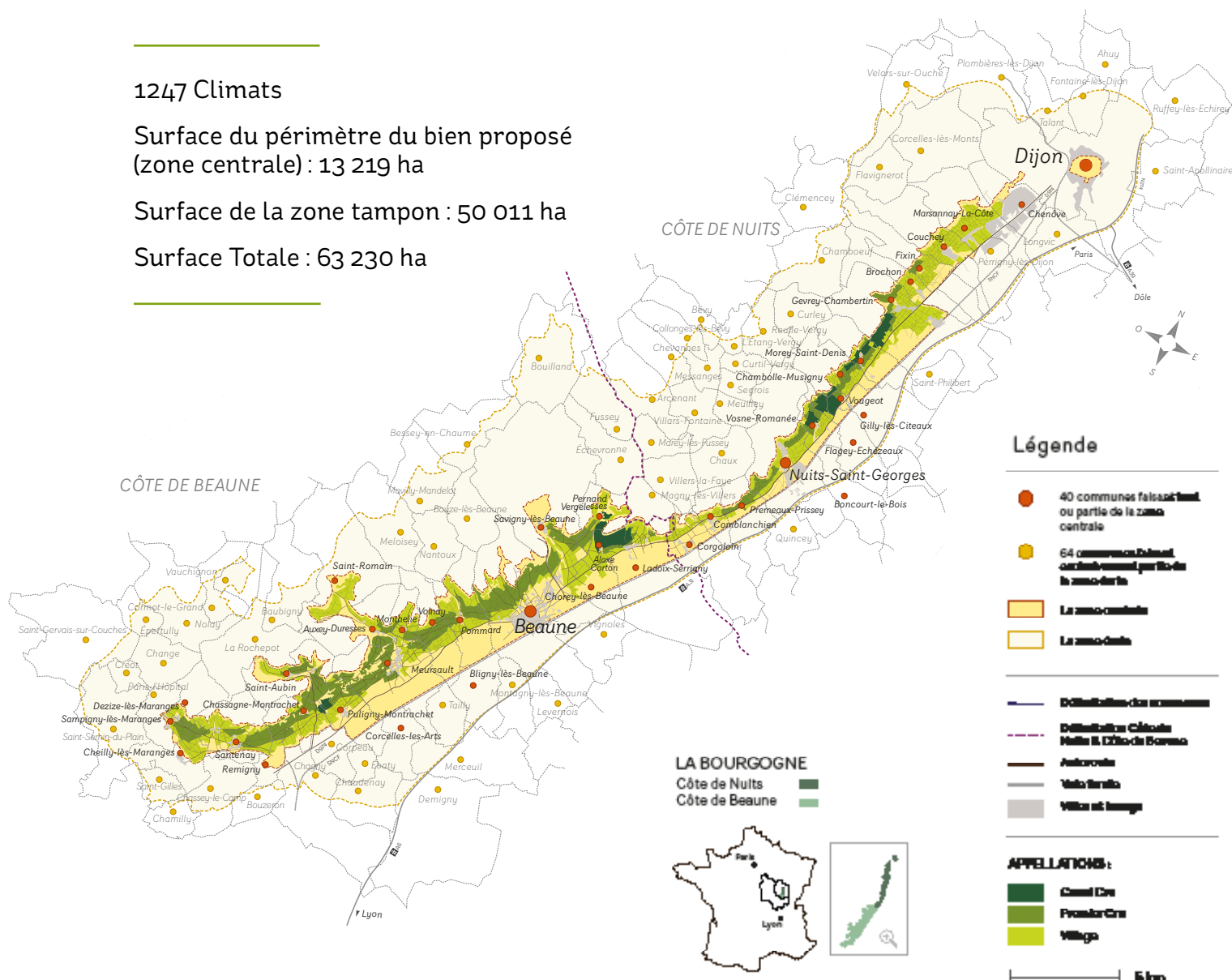
Tombeau des Ducs de Bourgogne (Dijon)

1247 Climats

Surface du périmètre du bien proposé
(zone centrale) : 13 219 ha

Surface de la zone tampon : 50 011 ha

Surface Totale : 63 230 ha





UNE MOBILISATION INEDITE UNE CANDIDATURE PORTÉE PAR TOUT UN TERRITOIRE

La démarche même de candidature a suscité un véritable engouement. Elle a opéré comme un révélateur. Chacun a pris conscience du caractère unique des Climats et de la nécessité de leur conservation et leur transmission.

UN PROJET FÉDÉRATEUR DEPUIS SES DÉBUTS

Lancée officiellement en novembre 2006 par les Maires des villes de Beaune et Dijon, le Président du BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne) et Aubert de Villaine, vigneron co-gérant du Domaine de la Romanée-Conti et Président de l'actuelle Association, la candidature a émergé d'une « conscience collective » et a conservé cet ADN dans la construction d'un projet commun de territoire.

Depuis 2007, l'Association fédère l'ensemble des acteurs du territoire. Accompagnée d'un comité scientifique, elle est intégrée en 2013 à une « Mission Climats », organe de gestion destiné à préserver, partager et transmettre l'héritage du site des Climats.

Tous les acteurs du territoire y adhèrent. Cette « Mission » met en œuvre, d'une manière concertée, le Plan de gestion du territoire concerné par la candidature.

Elle est constituée de la Conférence territoriale, organe décisionnaire, de la Commission Technique Permanente, son bras opérationnel, et de l'Association des Climats, pôle de mobilisation, de partage et d'information autour des Climats.



Signature de
la Charte
territoriale
par 53 élus,
8 avril 2011



PLUS DE 63 000 SOUTIENS AU PROJET

UNE CANDIDATURE QUI GÉNÈRE UNE TRÈS FORTE ADHÉSION POPULAIRE

Ouvert en 2011, sous la présidence de l'écrivain Bernard Pivot, le comité de soutien n'a eu de cesse de grandir au fil des ans. Il traduit un véritable enthousiasme de la population du territoire.

C'est ainsi que sont nés des événements fondateurs, comme « La marche des Climats », en 2011, à laquelle plus de 3 000 personnes ont participé.

D'autres temps forts ont suivi : « La Saint-Vincent tournante des Climats » en 2012, « Climats on the roc », au cœur des carrières de Comblanchien en 2013, « Les Climats et moi » en 2014... Sans oublier le lancement, depuis 2013, de la Semaine des Climats : une programmation participative de 50 manifestations, dédiée 100 % à la découverte des Climats !

UNE COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ACTIVE

Depuis 2008, 36 scientifiques travaillent à démontrer et à approfondir la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) des Climats du vignoble de Bourgogne.

Cette dynamique a donné lieu à de nombreuses publications et a permis de réaliser de grandes avancées, comme :

- la découverte de la plus ancienne mention écrite du terme de « Climat » en Côte-d'Or, avérée à ce jour en 1584
- la mise à jour des premières traces de viticulture gallo-romaine (fouilles menées à Gevrey-Chambertin entre 2008 et 2012) et de traces de vignes antiques ou médiévales, répondant à un mode de plantation non-étudié jusqu'alors (fouilles à Savigny-lès-Beaune en 2014)





LES ENFANTS, 1^{ERS} GARANTS DE LA TRANSMISSION DES CLIMATS

Depuis 2011, un large travail de médiation a été entrepris dans les milieux scolaires et extrascolaires : 5 000 jeunes sensibilisés, 80 personnels-animateurs formés et plus de 1 300 établissements partenaires.

Plusieurs outils pédagogiques ont vu le jour :

- un livret pour les enfants,
- 5 livrets pour les professeurs et animateurs du 1^{er} et 2nd degrés,
- une mallette pédagogique pour le niveau primaire et secondaire.

Tous s'intègrent dans les programmes scolaires et ont été agréés par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et par le Comité scientifique.

En parallèle, plus de 50 initiatives ont éclos sur le territoire : des ateliers dans les musées, des résidences d'artistes, des jeux dans les domaines viticoles... toutes recensées dans la plaquette « Les Climats de Bourgogne expliqués aux enfants ».



DES ENTREPRISES, DOMAINES ET NÉGOCES IMPLIQUÉS

Le site des Climats est un territoire vivant, toujours en activité, créateur de savoir-faire, d'emplois, d'attrait touristique, d'une identité et de fierté pour toute une région. La candidature implique la reconnaissance d'une « économie du vivant ».

La sphère économique a donc été impliquée naturellement et dès l'origine dans le projet. Ainsi, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'interprofession viticole et les partenaires institutionnels et associatifs, de nombreux ambassadeurs ont portés des initiatives (formations, opérations de soutien...). Cette impulsion s'est traduite également par la structuration, dès 2011, d'un mécénat. Il finance désormais pour moitié les actions de l'Association.





Ville de Dijon

UN « INVESTISSEMENT DE TERRITOIRE » ENGAGÉ DEPUIS 2007

Si l'inscription au patrimoine mondial n'est pas encore acquise, des retombées positives existent déjà, induites par la démarche de candidature elle-même.

Ainsi, les habitants et le monde viticole sont plus que jamais « fiers d'être bourguignon » et se sont d'ores et déjà réapproprié le mot « Climats ».

PROTECTION ET GESTION DU SITE

Le site des Climats du vignoble de Bourgogne s'inscrit dans un périmètre administratif bien plus large, qui réunit 5 intercommunalités et deux départements. La candidature a permis la mise en place d'une concertation efficace, fondée sur le partage de bonnes pratiques et la mise en place d'outils règlementaires adaptés. Elle agit comme une prise de conscience collective du besoin de protéger et préserver les traces tangibles d'un « héritage commun », inscrit dans le paysage comme dans l'architecture. L'obtention de l'inscription au patrimoine constituerait une nouvelle motivation pour gérer le site.

UN PROJET « CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE » POUR LE TERRITOIRE

La candidature au Patrimoine mondial a déjà engendré une dynamique de projet importante, notamment **en matière de culture scientifique, de médiation et de tourisme**.

Par exemple, la recherche autour de l'émergence de la vigne et du vin a fait un bond considérable depuis 2008, date de la constitution du dossier. De nombreuses expositions thématiques ont également vu le jour (Musée d'histoire naturelle de Dijon, MSH, Musée du vin de Bourgogne à Beaune, Musée de Nuits-Saint-Georges, etc.).

Côté tourisme, plusieurs projets transversaux ont déjà vu le jour, à l'image de la mise en place du réseau des Greeters (passionnés-bénévoles proposant des visites-découvertes), du développement de l'intermodalité (connectivité entre les différents modes de transport), de la création d'applications mobiles de randonnée et de parcours historiques.

Ce dynamisme ressurgit sur l'attractivité du territoire, à l'image du classement du New York Times plaçant, fin 2014, **la Bourgogne dans les 20 destinations mondiales incontournables**.

Parallèlement, les inventaires conduits ont amélioré la **connaissance du petit patrimoine**. Le lancement du Fonds Climats a, quant à lui, permis de créer un fond de financement pour soutenir la restauration du patrimoine (murets, cabottes, églises...).

Enfin, le **monde économique** fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle autour de ce projet, aussi bien pour le financement que pour son rôle dans la constitution du réseau d'ambassadeurs, destiné à faire connaître la notion de Climats et la démarche de candidature.

« La culture intègre une dimension économique et sociétale importante. [...] Les projets culturels sont riches pour l'image d'un territoire. Elles intègrent une dimension économique de plus en plus affirmée en termes de création d'emplois, de lien social, de passerelles reliant privés et publics. La culture est source d'amélioration du cadre de vie ; facteur certain d'attractivité d'une région pour les salariés et les clients d'une entreprise ». « 70 centimes d'euro d'argent public investis génèrent en effet 9 € de retombées économiques par habitant » indique Jean-Pascal VENDEVILLE, Directeur de Kurt Salmon, cabinet de conseil en stratégie de développement dans le domaine de la Culture et du Tourisme.

« Les enjeux sont considérables pour la région, bien au-delà de la seule viticulture ou de l'industrie touristique. » confirme Benoit DE CHARETTE, Président de la CCIR.



遗产交流会暨合作备忘录签约

ne culturel agricole & Cérémonie de signature du Mémorandum de



Rencontre et signature d'un mémorandum, lors de la découverte en Chine des thés Tie Guan Yin d'Anxi et des thés au jasmin de Fuzhou (juin 2014)

UN MODÈLE QUI RAYONNE ET DIALOGUE AVEC LE MONDE

De nombreux amoureux de la Bourgogne étrangers ont adhéré dès le début de la candidature des Climats du vignoble de Bourgogne. Leur soutien participe à faire rayonner la notoriété des Climats !

Parallèlement, un dialogue s'est institué avec d'autres acteurs, sensibles aux notions d'échanges et de partage portées par l'Unesco, ainsi qu'à l'universalité de la notion de terroir.



Vignoble de Stellenbosch (Afrique du Sud)

DES COOPÉRATIONS AMBITIEUSES

D'un bout à l'autre de la planète, si les mots changent, c'est la même notion de terroir et la volonté d'en préserver la diversité qui s'expriment et réunissent les peuples.

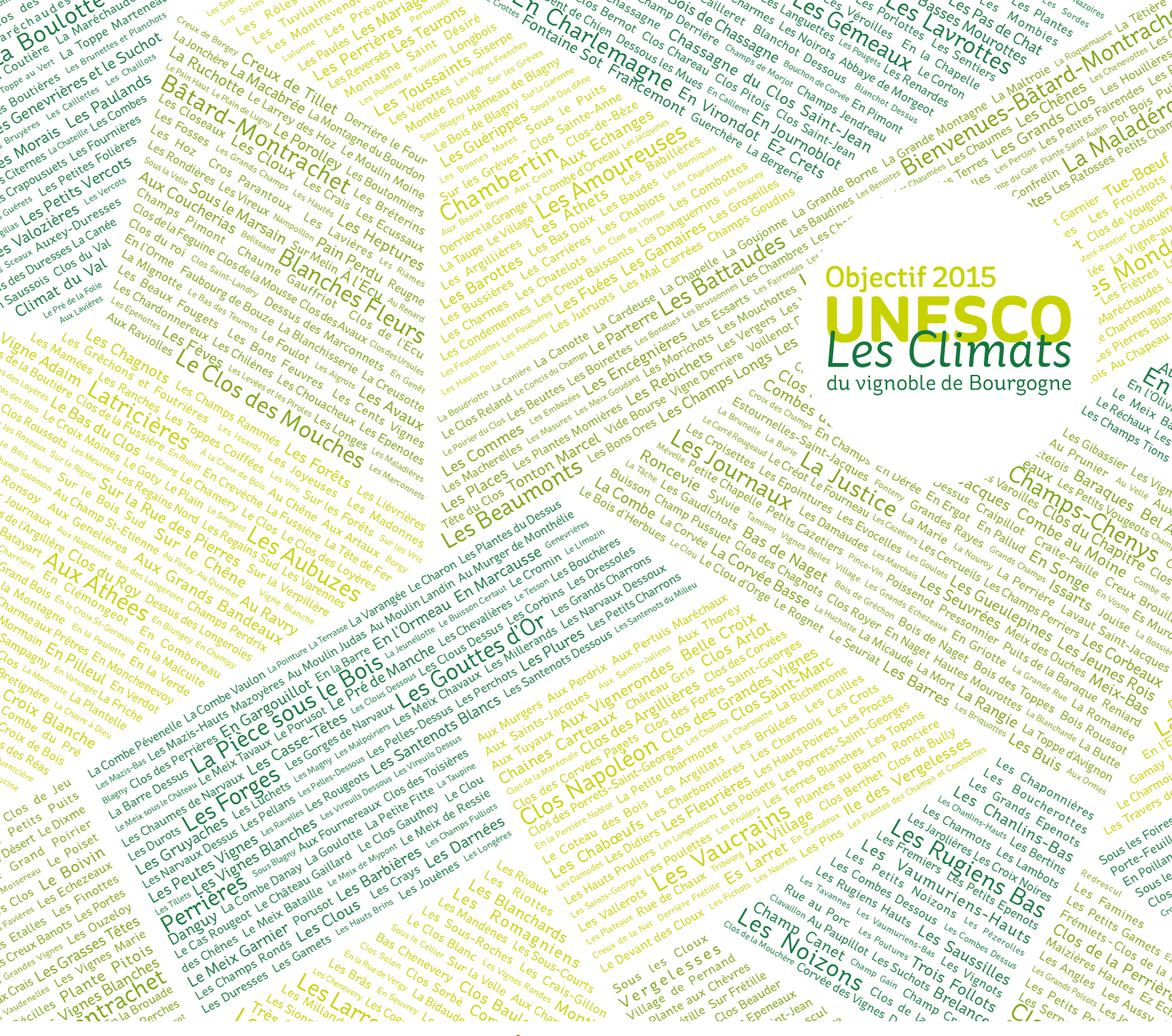
Les programmes lancés avec la province du Fujian en Chine (autour des thés), les vignobles du Cap occidental en Afrique du Sud (autour de l'identité paysagère) et les vignobles de Central Otago de Nouvelle-Zélande (autour du Pinot Noir) sont fondés sur cette notion de terroir d'excellence et de partage de valeurs.

DES ÉCHANGES ENGAGÉS SUITE AU COLLOQUE INTERNATIONAL DE FÉVRIER 2015

Cette même démarche a animé l'organisation d'un colloque international de février 2015, autour de « la valeur patrimoniale des économies de terroir comme modèle de développement humain ».

23 intervenants issus de 17 pays différents ont nourri une réflexion globale, interrogeant les synergies entre préservation du terroir, bénéfices économiques tirés de ces productions et bénéfices sociaux, culturels, environnementaux et non-économiques... trop souvent non-évalués. Pour le vin comme pour le café, le thé, le riz, le poivre, l'ylang-ylang... des axes communs de travail se sont ainsi dégagés et seront à creuser ensemble à l'avenir.

Une dynamique qui devrait continuer dans les prochaines années.



Objectif 2015 UNESCO Les Climats du vignoble de Bourgogne



Les Climats du vignoble de Bourgogne

Candidat officiel de la France au Patrimoine mondial de l'UNESCO

CONTACT PRESSE

Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Krystel LEPRESLE, Directrice | contact@climats-bourgogne.com | tél. +33 (0)6 08 11 34 95

Delphine MARTINEZ, Communication-presse | communication@climats-bourgogne.com | tél. + 33 (0)6 31 42 13 50

12 Boulevard Bretonnière - 21200 BEAUNE - France | Tél. + 33 (0)3 80 20 10 40 / Fax + 33 (0)3 80 25 04 90

TWITTER / FACEBOOK > #ClimatsUNESCO

www.climats-bourgogne.com